



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 2833

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de l'obésité chez les jeunes. En effet, chez quelques partenaires européens, notamment au Royaume-Uni, on constate que des cours de cuisine sont encore actuellement en place. Il lui demande si la mise en place de ce type de cours dans le secondaire, permettant aux jeunes d'apprendre à confectionner des repas équilibrés pour lutter contre l'obésité croissante de la population française, peut être envisageable.

Texte de la réponse

La prévalence de l'obésité chez les jeunes de 3 à 18 ans en France a été stabilisée durant la seconde moitié des années 2000 à environ 3,5 % comme en attestent diverses études menées au niveau national par l'institut de veille sanitaire (InVS), l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) ou la direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé. Concernant le surpoids et l'obésité, le rapport de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de 2012 montre qu'avec une prévalence de 14 %, la France est, après la Norvège le pays d'Europe où la prévalence est la plus faible. Avec une prévalence de 24 % le Royaume-Uni est quant à lui le troisième pays européen où la prévalence est la plus forte. La stabilisation obtenue en France correspond au moment du développement du programme national nutrition santé (PNNS). L'analyse des politiques nutritionnelles menées dans les divers pays montre que pour parvenir à améliorer la situation nutritionnelle des divers groupes de population, il est indispensable de développer des stratégies complémentaires et cohérentes qui influencent de façon positive les comportements des divers acteurs : aussi bien les individus, dont les choix de consommation alimentaire et d'activité physique conditionnent l'état nutritionnel, que les responsables de l'offre d'aliments et de l'activité physique : industriels de l'agro alimentaire, distributeurs d'aliments, médias et publicité, mouvement sportif, élus locaux qui notamment décident des plans d'urbanisme... L'école et le milieu périscolaire sont des lieux où le programme national nutrition santé (PNNS) a pu développer un grand nombre d'interventions tant en matière d'offre alimentaire (suppression des distributeurs automatiques, qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire) que d'éducation nutritionnelle au goût ou à la consommation. Ces actions s'appuient sur divers documents produits ou validés par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA), le ministère de l'agriculture en lien avec ceux de la santé et de l'éducation nationale a élaboré un module spécifique « Plaisir à la cantine ». La mise en oeuvre de cette action, à la demande des établissements et avec le soutien des collectivités territoriales s'appuie sur un dispositif de formation, portant notamment sur les pratiques en cuisine. Le PNNS et le PNA encouragent le développement de ce programme dans les établissements scolaires, dans le respect de la réglementation sur la sécurité et l'hygiène alimentaire. Ainsi, en France, de nombreuses actions visent à promouvoir l'éducation au goût et les choix nutritionnels, dans le cadre intégré des plans nationaux visant à promouvoir une nutrition adaptée et la pratique de l'activité physique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2833

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4632

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 66